



Retenue sur le dépôt de garantie

Par **astrig**, le **09/06/2009** à **15:09**

Bonjour,rnrnEntre janvier 2007 et avril 2009, nous avons loué un appartement à Paris, et avons eu des problèmes d'humidité sur la façade du mur de la chambre donnant sur cour (moisissure). Nous avons contacté l'agence en décembre dernier pour qu'elle fasse venir quelqu'un et n'avons eu aucun retour sur ce problème après le passage du technicien envoyé par l'agence. Comme nous avons donné notre préavis de départ 1 mois après, nous n'avons pas donné suite.rnAujourd'hui, à 3 jours du dernier délai pour récupérer le dépôt de garantie, j'appelle l'agence immobilière pour savoir où ça en est, et ils me disent que 350 € vont être déduits du dépôt de garantie, car selon des experts, l'humidité était lié à une mauvaise ventilation de notre part. rnLe peinture a été refaite. Nous n'avons pas été tenu au courant de cela avant et n'avons donc pu faire venir un expert par nous-mêmes. On nous demande aujourd'hui de payer ces dégâts qui non seulement nous ont déjà coûté de vivre dans un logement insalubre pendant plusieurs mois, mai en plus, pour lesquels nous avons fait venir quelqu'un par l'intermédiaire de l'agence avant de donner notre préavis, et sans aucun retour de leur part à ce moment là.rnPourriez-vous m'éclairer sur mes droits?rnrnMerci par avance